



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE **Révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme**

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision n° 1 du PLU de la Commune de Saint-lieux-lès-Lavaur, durant 31 jours consécutifs : du 03 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus,

Monsieur Luc DURAND a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de TOULOUSE et Madame Catherine FUERTES a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de révision ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de mairie au public :

- Le mardi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00
- Le mercredi de 09 h 00 à 12 h 00
- Le jeudi et le vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur soit par pli postal :

- 2 place Simone Veil, 81500 SAINT LIEUX LES LAVAUUR

soit par mail :

- stlieuxleslavour.mairie@wanadoo.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- le mardi 03 septembre 2024 de 09 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 18 septembre 2024 de 09 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 03 octobre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00

Le dossier d'enquête publique et le présent avis sont consultables sur le site internet de la commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur : <http://www.saint-lieux-les-lavour.fr>

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur.

Aux termes de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Saint-Lieux-lès-Lavaur pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Lieux-lès-Lavaur.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision n° 1 du PLU, éventuellement modifié au vu des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de l'enquête.